

Rentrée 2022 – Fiche d'identification individuelle

A nos nouveaux scouts

Tu viens de rejoindre la 3^e Légia, unité scout mixte de Sclessin, pour quelques réunions ou... bien plus longtemps si affinités.

Afin de faire ta connaissance et de permettre ton inscription dans la base de données de la fédération "Les Scouts", nous te demandons de remplir la fiche d'identification individuelle reprise au verso, dès cette première réunion.

Elle permet notamment de te faire parvenir le programme et les convocations mais également de te faire couvrir par notre assurance et ce, dès la première activité.

A toi qui découvres peut-être le scoutisme, voici quelques informations te permettant d'identifier et de reconnaître les différentes sections et staffs présents à Sclessin :

- la ribambelle : baladins, de 6 à 8 ans, nés entre 2016 et 2014, en pull bleu marine,
- la meute : louveteaux, de 8 à 12 ans, nés entre 2014 et 2010, en pull vert foncé,
- la troupe : éclaireurs, de 12 à 16 ans, nés entre 2010 et 2006, en chemise bleu roi,
- le poste : pionniers, de 16 à 18 ans, nés entre 2006 et 2004, en chemise rouge,
- l'unité : à partir de 24 ans, en chemise bleu clair.

Pour toute question, n'hésite pas à requérir l'aide d'un des animateurs de ta section ou d'un des animateurs d'unité.

Bienvenue parmi nous pour de nouvelles aventures...

A nos plus anciens scouts

Afin de permettre de valider et de compléter les informations figurant dans la base de données de la fédération "Les Scouts", nous te demandons de remplir la fiche d'identification individuelle reprise au verso.

A tous nos scouts

Dans le cadre de nos activités scout, nous sommes amenés à utiliser des photos te mettant en scène, dans notre revue "les Echos", sur le site internet de l'unité et, le cas échéant, dans les publications de la fédération Les Scouts et les publications de notre page Facebook.

Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais bien de photos de groupe ou de vues te montrant en activité. En application de la loi informatique et libertés ainsi que des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiquent aucune information susceptible de t'identifier directement ou indirectement, de même que ta famille.

Nous attirons l'attention sur le fait que l'usage de ces images est sans aucun but lucratif et sans publication du nom de famille (prénom ou totem, éventuellement).

La loi nous oblige à disposer de la signature de tes parents pour cette utilisation, ou de la tienne si tu es majeur. Aussi, nous te remercions de faire compléter le formulaire adéquat repris au verso.

Un refus de tes parents a pour conséquence soit de devoir t'écarter lors des prises de vue, soit de nécessiter un brouillage de ton visage pour la parution des photos.

Le Staff d'unité.

La fiche d'identification individuelle

(Tout le formulaire est à remplir en lettres MAJUSCULES)

Scout	Section ⁽¹⁾	Ribambelle – Meute – Troupe – Poste
	Nom ⁽¹⁾	
	Prénom ⁽¹⁾	
	Sexe ⁽¹⁾	M – F
	Date de naissance ⁽¹⁾	
	Adresse ⁽¹⁾	
	Tél – GSM	/
	Mail	
	Totem	
	Qualificatif	
	Groupe sanguin	
	Particularités ⁽²⁾	
	Famille dans l'unité ⁽³⁾	
Mère	Nom ⁽¹⁾	
	Prénom ⁽¹⁾	
	Tél – GSM ⁽¹⁾	/
	Mail	
Père	Nom ⁽¹⁾	
	Prénom ⁽¹⁾	
	Tél – GSM ⁽¹⁾	/
	Mail	
Tuteur	Nom ⁽¹⁾	
	Prénom ⁽¹⁾	
	Tél – GSM ⁽¹⁾	/
	Mail	

- (1) A compléter obligatoirement pour le scout et compléter obligatoirement pour au moins l'un des parents
- (2) A compléter en cas de besoin (situation familiale, régime alimentaire, affection médicale, allergies...)
- (3) Si le scout a un frère ou une soeur, vivant sous le même toit et qui est inscrit(e) dans l'unité, indiquer son nom.
S'il en a deux ou plus, inscrire seulement deux noms.

L'autorisation parentale pour l'utilisation des photos

Madame - Monsieur	
autorise – n'autorise pas (Entourer la mention correcte)	les animateurs de la 3° Légia à utiliser, dans le cadre de leurs activités scoutées (Echos, site internet et publications de la fédération, page Facebook de l'Unité) des photos de mon enfant, prises au cours de ces activités.
Date	
Signature	